Les Jeunes MR veulent aller plus loin dans les possibilités d'abattement en Région wallonne en terme de logement.

La Région wallonne est aujourd'hui à la traine en matière de facilités et d'accès au logement pour les jeunes ménages qui souhaiteraient investir dans un bien immobilier.

Actuellement, en Flandre les droits d'enregistrements (une taxe que chaque acheteur d'un bien immobilier doit payer à la Région dans laquelle il achète son bien) sont de 7%, contre 12,5% à Bruxelles et en Wallonie. À Bruxelles, les primo-acquéreurs bénéficient d'un abattement fiscal qui s'élève à 175.000 euros, ce qui signifie que les droits d'enregistrements ne sont calculés que sur le prix qui dépasse le montant de l'abattement. Cela représente une économie de près de 22.000 euros.

Cet abattement n'est que de 20.000 euros en Wallonie et cela représente une économie de 2500 euros.

Aux Jeunes MR, nous voulons que le Gouvernement wallon aille plus loin et offre des facilités similaires pour les jeunes qui souhaiteraient devenir propriétaires en s'alignant sur les mesures déjà prises dans les autres Régions du pays.